

NON au saccage de la cour du Musée d'art et d'histoire

L'association Patrimoine suisse Genève (PsGe), à peine plus âgée que le musée, œuvre depuis plus de cent ans à la sauvegarde de bâtiments anciens, mais aussi à la promotion de constructions contemporaines de qualité.

Est-il encore nécessaire de rappeler que PsGe réclame, depuis de très nombreuses années, la restauration urgente du Musée d'art et d'histoire dans les règles de l'art, et que notre association est favorable à un agrandissement réfléchi du musée ?

Toutes les tentatives de dialogue avec les édiles de la Ville de Genève ont été vaines et PsGe se voit aujourd'hui contrainte de s'engager dans un référendum pour défendre l'un des plus importants monuments historiques de Genève.

Souvenons-nous que plusieurs hauts lieux du patrimoine genevois doivent leur sauvegarde à la voie référendaire : le quartier des Grottes dès 1972, les Halles de l'Île en 1977, l'hôtel Métropole en 1981, le cinéma Manhattan en 1987, le musée de l'Ariana et les Bains des Pâquis en 1988, le cinéma Bio à Carouge en 2004.

**Soutenez
la campagne !**

**Compte postal
14-573557-7**



Adrien Buchet

Le Musée d'art et d'histoire mérite un projet de restauration et d'extension respectueux de son architecture Beaux-Arts.

Pourquoi voter NON au projet Nouvel

Le projet Nouvel supprime définitivement la cour intérieure du musée et rehausse le bâtiment pour enchâsser un restaurant panoramique au milieu des toitures. Cette surélévation, tout comme le comblement de la cour, est contraire aux lois qui régissent le secteur protégé de la Vieille Ville et de la zone sud des fortifications. Les autorités passent ainsi outre les articles 23, 36, 42, 83 et 87 de la LCI (Loi sur les constructions et les installations diverses).

La création d'un plateau sur le premier niveau de la cour et de demi-plateaux à tous les étages fait totalement disparaître le portique d'arcades et l'espace de la cour elle-même, des éléments essentiels de la composition architecturale de l'édifice. Enfin, les surfaces totalisées de quelque 1200 m² que propose cette occupation de la cour sont principalement dédiées à l'accueil du public et à des espaces de circulation. En réalité, le gain effectif d'espace d'exposition est très faible.

L'extension à l'intérieur du musée est un leurre

L'idée d'agrandir le musée à l'intérieur même de ses propres murs est en profonde contradiction avec l'une des caractéristiques essentielles de cette architecture Beaux-Arts : l'organisation du plan autour de la cour intérieure. C'est aussi une solution à court terme : l'agrandissement prévu par Jean Nouvel en 1998 est déjà trop petit pour le musée de demain ! Pour toutes ces raisons, Patrimoine suisse Genève s'oppose au noyautage de la cour par des plateaux, des dalles, des mezzanines et une surélévation, que l'on voudrait nous faire croire transparents.

D'autres solutions sont possibles !

Depuis 2007, Patrimoine suisse Genève n'a cessé de demander l'étude d'autres variantes et encouragé un processus de concertation avec la Ville et la Fondation pour l'agrandissement du musée. L'unique réponse n'a été qu'un tranchant et sommaire : « C'est le projet Nouvel ou rien ! » et aujourd'hui d'ajouter « il n'y a pas de plan B crédible ». Le Conseil administratif a même refusé d'étudier d'autres scénarios d'extension alors que le Conseil municipal a voté un crédit spécialement destiné à cela.

Nous réitérons notre demande d'un nouveau projet respectueux de la valeur patrimoniale du musée et convaincant en termes d'espaces ajoutés. Les propositions que vous trouverez dans ces pages spéciales démontrent les potentialités du site et la possibilité d'un agrandissement *extra muros* par étapes. Il est possible de faire autrement, mieux et plus simplement !

C'est dans cette perspective que nous travaillerons, tout en rappelant à nos détracteurs que ce n'est pas la première fois à Genève qu'une issue positive et créative aura dû passer par le chemin des urnes.



Adrien Buchet

La cour du musée avec son portique d'arcades : un havre convivial qui ne doit pas disparaître.

Voter

NON

**le 28 février 2016
c'est s'engager
vers un meilleur
projet !**

Embarquement pour « l'île aux musées »

Voter
NON
le 28 février 2016
c'est une vraie
vision d'avenir
pour notre
Grand Musée

Petite chronologie d'un vieux projet

1998 Appel d'offres annoncé à 10 millions dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)* du 14.10.1998 mais attribué aux Ateliers Jean Nouvel pour 40 millions par un jury composé à majorité de fonctionnaires de la Ville. Le cahier des charges conditionnait la rénovation du musée au maintien de la cour. Le projet choisi ne répond ni au cahier des charges ni aux lois en vigueur.

1999 Le dossier est oublié. Le projet du Musée d'ethnographie place Sturm occupe alors le devant de la scène.

2007 Le Département de la culture et la Fondation pour l'agrandissement du musée ressortent ce vieux projet et sollicitent l'avis de Patrimoine suisse Genève (PsGe) qui produit un rapport historique et architectural et attire l'attention sur l'impact inacceptable du projet.

2008 PsGe demande le classement du Musée d'art et d'histoire (MAH) pour que soit entreprise de toute urgence « une campagne de travaux pour sauvegarder un bâtiment négligé depuis trop longtemps ». La procédure de classement est formellement ouverte.

2009 Sans réponse, PsGe interpelle le Conseil d'État qui l'avise de la suspension de la procédure.

2010 PsGe relève que le DCTI (actuel Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, DALE) n'a pas compétence pour suspendre une procédure de classement. Le conseiller d'État, Mark Muller, répond qu'elle sera reprise « dès le dépôt de la requête en autorisation de construire ».

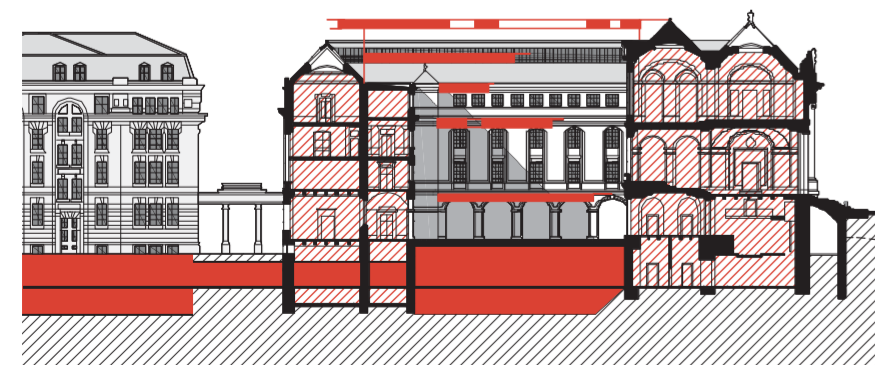
2011 L'autorisation de construire DD 104675 est déposée par la Ville de Genève. Aucune dérogation n'est sollicitée alors que l'occupation complète de la cour et la surélévation considérable sont contraires aux lois régissant le secteur protégé de la Vieille Ville (LPMNS et LCI). PsGe forme recours contre ce projet destructeur.

2012 La CMNS demande un projet modifié. Favorable à la création d'un « premier plateau au-dessus du niveau actuel de la cour » pour l'accueil et la distribution, elle est défavorable au deuxième plateau et à l'obstruction de la cour ainsi qu'à la surélévation et à toute dérogation au sens de l'art. 87 al. 1 LCI. Remarquant que cette surélévation péjorerait « gravement l'équilibre et les proportions de l'îlot tout entier ainsi que la vue depuis les promenades alentour (du Pin, de l'Observatoire et Saint-Antoine) », elle prévoit favorablement le classement demandé par PsGe en confirmant l'importance architecturale de la cour: « sa fonction dans le programme du musée commande l'organisation de l'architecture » et déclare qu'elle « entrerait en matière sur le principe d'une couverture vitrée ».

2013 Le projet Nouvel remanié prévoit toujours une surélévation et une forte occupation de la cour. PsGe fait observer que le règlement de la zone où se situe le MAH stipule que le gabarit de hauteur des constructions ne peut dépasser la hauteur des bâtiments existants. Le principe de l'agrandissement dans la cour des Casemates fait l'unanimité. Le Département de l'urbanisme délivre l'autorisation de construire 29 jours après le début de la consultation publique (FAO, 23.7.2013). Il viole ainsi l'article 3 al. 2 LCI et l'art. 17a LPA, qui fixe le délai légal de recours à 30 jours.

La non-instruction de la demande de classement depuis 5 ans et l'infraction aux lois en vigueur contraignent Patrimoine suisse (Schweizer Heimatschutz) à déposer recours contre l'autorisation délivrée par le Département de l'urbanisme.

2015 **Mi-avril**: le Conseil d'État ordonne enfin le classement du Musée, mais y intègre le futur projet Nouvel, encore virtuel. PsGe doit recourir contre un classement qu'elle avait pourtant initié! **20 mai**: le Conseil municipal vote le crédit de 140 millions qui avalise la réalisation du projet Nouvel. **2 juin**: le référendum, lancé par PsGe et d'autres groupements, aboutit avec plus de 6000 signatures. Les électeurs et électrices de la Ville de Genève voteront le 28 février 2016.

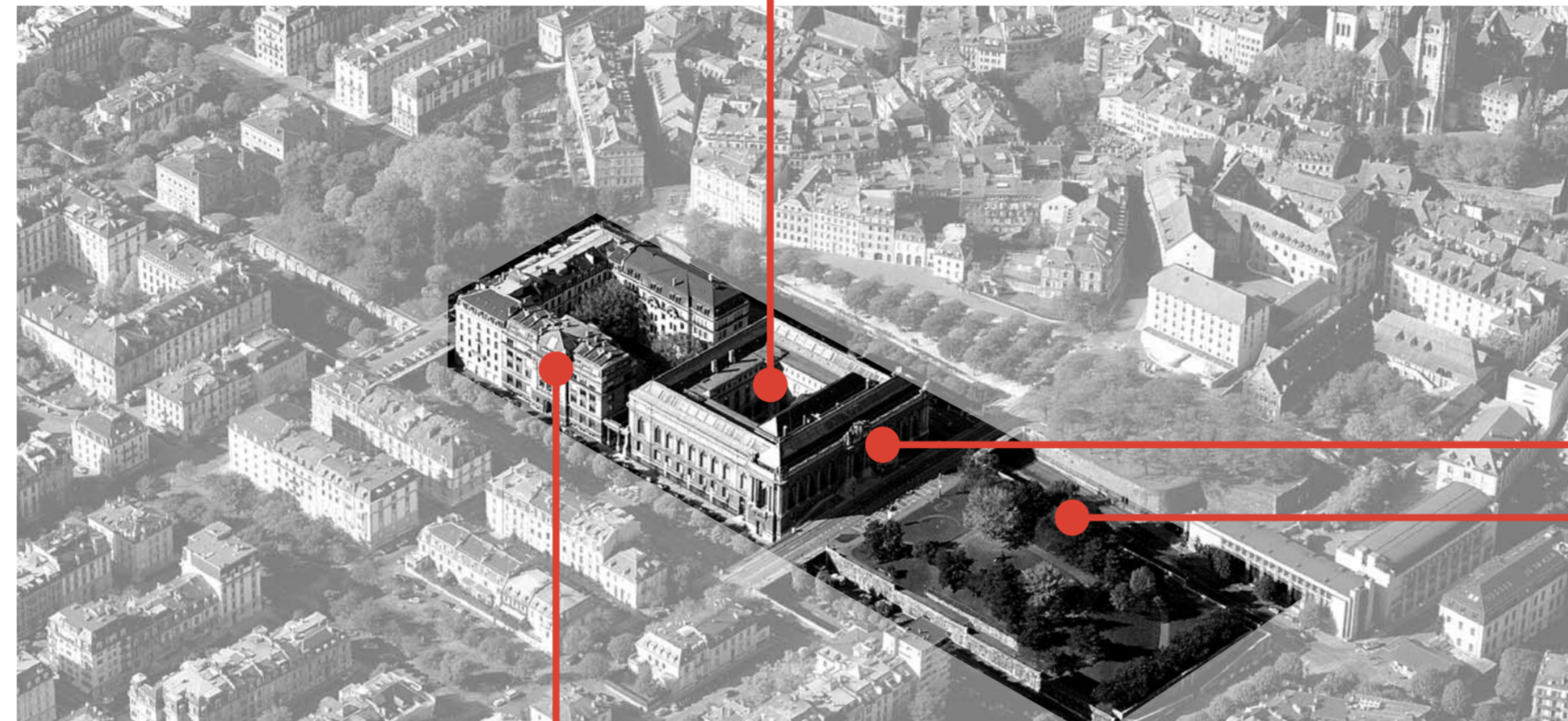


Projet Jean Nouvel avec extension *intra muros*

Surfaces d'exposition	10 733 m ²
Surfaces autres	10 226 m ²
Surfaces utiles nettes	20 959 m²

Urgent besoin d'une restauration !!!

Nul ne nie que le vénérable centenaire a besoin d'une sérieuse restauration. La toiture a été entièrement refaite, mais il reste les façades et l'intérieur qui n'ont pas eu de travaux d'entretien depuis fort longtemps. Pendant 105 ans, le MAH n'a connu aucune transformation majeure, et ceci est rare. Rare qu'une telle historicité, une telle substance et une telle cohérence architecturale nous parviennent presque intactes.



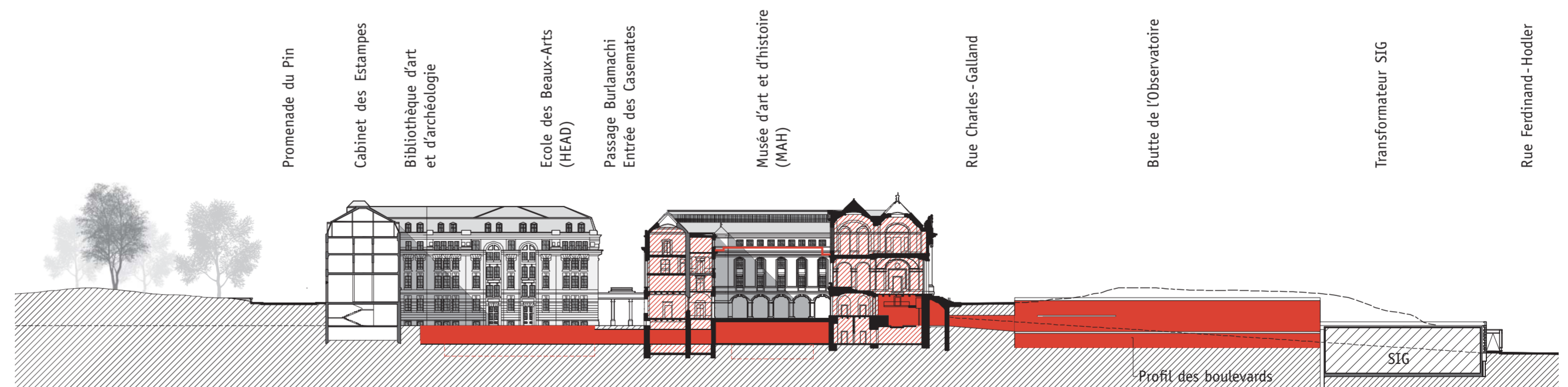
La cour: épicerie du musée au cœur du problème

Le musée est formé de 4 corps de bâtiments articulés autour d'une cour intérieure à l'italienne de 637 m². **Cette cour est le poumon du musée, il ne faut pas l'asphyxier!** Le projet Nouvel supprime ce havre convivial avec un étage recouvrant toute la cour à la hauteur des arcades et des dalles suspendues aux niveaux supérieurs, **ôtant toute possibilité d'un éclairage naturel des salles d'exposition et des escaliers monumentaux.** L'intervention projetée par Jean Nouvel dans la cour compromet de manière **irréversible** l'identité architecturale du musée, qui se trouve ainsi **défiguré.**

L'ensemble urbain Casemates-MAH-Observatoire: un site riche en potentialités.

L'ancienne École des Beaux-Arts, aujourd'hui la HEAD

Et si on l'annexait? **C'est prévu depuis plus de cent ans!** Camoletti a fait correspondre la hauteur des planchers du musée à celle du bâtiment existant, car les édiles du début du XX^e siècle prévoyaient déjà une extension de ce côté-là. Une convention Ville-État de 1931 réaffirme cette volonté, puis un amendement de 1946 le confirme. Il y aurait là **plus de 5000 m² utiles à aménager.** Les grandes salles et l'escalier monumental s'y prêteraient si bien!



Scénarios alternatifs avec extensions *extra muros* par étapes

Extension École des Beaux-Arts (HEAD) + Casemates	Restauration et transformation du musée existant	Extension butte de l'Observatoire
Surfaces d'exposition Surfaces autres	Surfaces d'exposition Surfaces autres	Surfaces d'exposition Surfaces autres
2 000 m ² 3 424 m ²	9 643 m ² 5 753 m ²	6 000 m ² 4 470 m ²
Surfaces utiles nettes	Surfaces utiles nettes	Surfaces utiles nettes
5 424 m²	15 396 m²	10 470 m²

Total surfaces utiles nettes 31 290 m²

L'implantation du MAH

Le terrain dans lequel est venu s'insérer le bâtiment du MAH possède un urbanisme compliqué, découlant de la démolition des anciennes fortifications. Le musée est donc bordé de deux boulevards en contrebas, mais son entrée principale est située au niveau supérieur, sur la rue Charles-Galland. La solution typologique apportée par Camoletti est très ingénieuse et joue de cette configuration particulière. **Avec l'ancienne École des Beaux-Arts et celle des Casemates, le site forme un « îlot urbain », de la promenade du Pin à la butte de l'Observatoire. On imagine aisément le transformer en une véritable « île aux musées »...**

L'architecture du MAH

La forme du musée s'inspire à la fois de prestigieux modèles étrangers, notamment des Grand et Petit Palais à Paris, tout en tenant compte des particularités du site, qui possède un fort dénivelé. La forme est un quadrilatère avec en son centre une cour. L'une des faces est traitée avec plus de grandiloquence, car elle accueille l'entrée principale. Ce style monumental se nomme « Beaux-Arts » bien que Camoletti ait intégré des éléments d'inspiration baroque.

La butte de l'Observatoire

On pourrait remplacer cette émergence, contenue par de fausses fortifications, par un nouveau bâtiment en terrasses successives. Ce terrain, comblé à partir d'anciens remblais lors de la démolition des fortifications (au milieu du XIX^e siècle) appartient à la Ville de Genève. Sur 3 niveaux, il y aurait au minimum 10 000 m² utiles, accessibles depuis le musée, ouverts sur les boulevards Helvétique et Jaques-Dalcroze, et en lien direct avec la ville... **un beau projet de concours en perspective!** À réfléchir.

Dura lex, sed lex (la loi est dure, mais c'est la loi)

Le projet Nouvel est illégal! Il ne respecte pas de nombreux articles de loi (notamment art. 3 al. 2, art. 23, 36, 42 al. 2, art. 83, 87 LCI et art. 17a LPA). Risque = précédent judiciaire, **porte ouverte à tous les bâtiments du périmètre protégé de la Vieille Ville et de la zone sud des fortifications pour demander une surélévation.**

Marc Camoletti (1857-1940)



est un architecte formé aux Beaux-Arts de Paris, appartenant à la fameuse dynastie des Camoletti qui a engendré six architectes à Genève. Seul ou avec son frère John, il signe les plans de plusieurs édifices bien connus du paysage urbain genevois, tels le Victoria Hall, l'école des Cromptes ou l'Hôtel des Postes à la rue du Mont-Blanc. Marc Camoletti était à la tête d'une des plus importantes agences d'architecture de la place au tournant du siècle. **Le MAH est son œuvre la plus aboutie.** Le chantier du musée a duré de 1903 à 1910: une construction d'une très grande ampleur.

Il existe des alternatives crédibles !

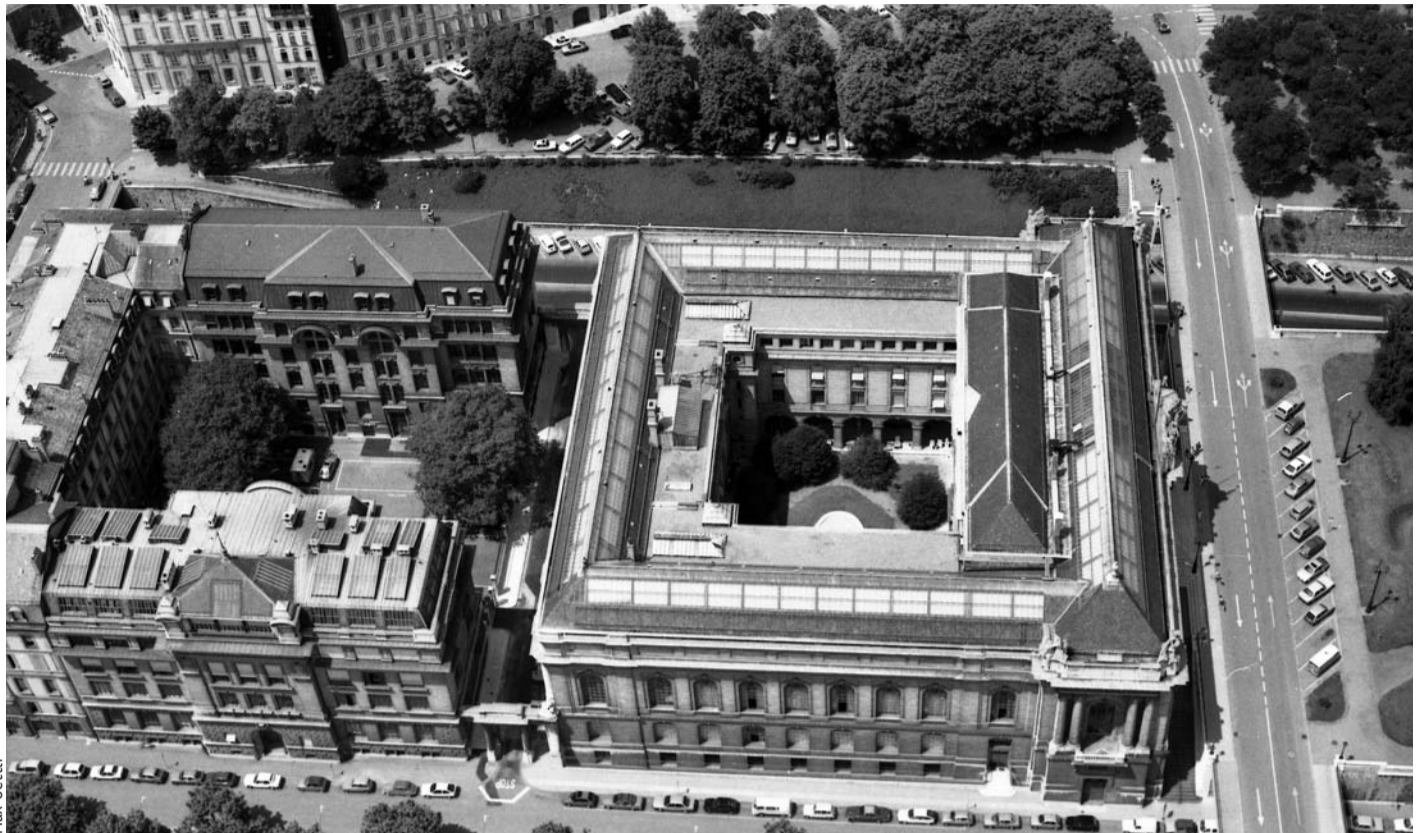
Nous sommes convaincus qu'un agrandissement du MAH doit se faire à l'échelle du site. Quel potentiel peut-on dégager de la cour des Casemates, du bâtiment de l'ancienne école des Beaux-Arts, ou de la butte de l'Observatoire ?

Déjà en 2013, Patrimoine suisse Genève proposait plusieurs scénarios allant dans ce sens. La même année, le Conseil municipal votait un crédit complémentaire de 500 000 francs pour les étudier. Les décideurs ont refusé de donner suite à ces propositions et les études n'ont pas été menées à terme.

Vrais amis du MAH, défenseurs du patrimoine, historiens de l'art et architectes de Patrimoine suisse Genève invitent la population à refuser le projet Nouvel et à exiger de la municipalité de la Ville de Genève des études alternatives pour faire autrement, plus simple, et évidemment mieux.

Ces stratégies alternatives offrent des garanties et des avantages incontestables: le bâtiment existant peut être restauré dans les règles de l'art sans être hypothéqué par des transformations intérieures lourdes et un chantier risquant de ne pas être maîtrisé, tant d'un point de vue technique que financier. Les travaux peuvent être échelonnés et permettre d'éviter une trop longue fermeture du musée, tels les 6 ans prévus avec le projet Nouvel. Ainsi formulé, le programme obéit au principe d'économie de moyens.

Voter
NON
c'est restaurer le MAH dans les règles de l'art en évitant de le fermer pendant 6 ans



Max Oettli

La vue aérienne montre la composition de l'îlot MAH-Casemates et l'importance des cours centrales dans l'organisation architecturale.

Faire autrement

En abritant la cour sous une ample verrière, en la gardant intacte et libre de toute occupation permanente, sans exclure son excavation en sous-sol, l'espace de la cour peut accueillir une multitude d'événements.

Une couverture transparente de la cour préservera la lumière naturelle et permettra une amélioration thermique du bâtiment.

Citons en exemple la verrière contemporaine signée Norman Foster au Smithsonian American Art Museum à Washington qui offre un nouvel espace au musée tout en respectant sa volumétrie d'origine ou l'ingénieux dispositif souterrain imaginé par Schneider+Schumacher pour le Städel Museum à Francfort.

Faire plus simple

En établissant une liaison entre le musée, la cour des Casemates et l'ancienne École des Beaux-Arts située dans la continuité du périmètre bâti (sans oublier que l'administration du MAH est déjà externalisée dans le bâtiment vis-à-vis du bâtiment des Beaux-Arts). Une annexion de l'école, telle que la convention Ville-Etat le stipulait déjà en 1931 (et l'amendait en 1946), représente un gain de surface de plus de 5000 m² utiles dont la typologie architecturale serait facilement adaptable au programme d'un musée.

Faire mieux

En créant une extension dissociée en face du musée, une véritable annexe contemporaine qui serait le résultat d'un concours international, le volume des remblais de la butte de l'Observatoire représenterait une surface de plancher de près de 10 000 m² qui pourrait s'ouvrir sur les deux boulevards.

Au-dessus, les possibilités architecturales et urbanistiques sont multiples. Osons imaginer un paysage architectural en terrasses, garnies de sculptures en plein air, comme l'a si bien réussi à Oakland Kevin Roche, successeur d'Eero Saarinen et Pritzker Prize 1982. Avec un agrandissement *extra muros*, le MAH devient un véritable pôle culturel attractif et à l'échelle urbaine.



Smithsonian American Art Museum, Washington



Städel Museum, Francfort



Oakland Museum



Musée maritime, Amsterdam



Musée du Louvre, cour Marly, Paris



Adrien Buchet

Avec un simple voile de verre au-dessus de la corniche, la cour deviendra un espace polyvalent utilisable toute l'année. Les façades historiques seront préservées et l'isolation thermique du bâtiment renforcée. Surtout, la lumière naturelle continuera de couler à flots.

Soutenez la campagne ! Compte postal 14-573557-7
www.patrimoinegeneve.ch